

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS**  
**SÉANCE DU 18 DÉCEMBRE À 20 HEURES 30**

PUBLIE LE

- 2 JAN. 2008

N° 5 - 145 / 2007 : COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES -  
RAPPORT 2007

**L'An Deux Mille Sept, le 18 Décembre 2007**

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois s'est réuni en Mairie d'Albi le Mardi 18 Décembre 2007 à 20 Heures 30 en séance publique, sur convocation de Monsieur Philippe BONNECARRÈRE, Président de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois.

Présidait la séance : Monsieur Philippe BONNECARRÈRE

Secrétaire : Monsieur Claude JULIEN

**Membres présents :**

**Membres titulaires** : Mesdames, Messieurs, Philippe BONNECARRÈRE, Christine DEVOISINS, Louis GOMBAUD, Michel FOURNIALS, Pierre FERRIÈRES, Laure SUDRE, Jean SICARD, Louis BARRET, Pierre COSTES, Michel FRANQUES, Guy BORIES, Jean-Louis MATHIEU, Thierry GINESTET, Robert GAUTHIER, Jean-Claude De LAPANOUSE, William NION, Claude JULIEN, Félix TORRÈS, Gérard POUJADE, Michel MIENVILLE, Jean-Pierre BOUCLY, Michel TREBOSC, Jacques LASSERRE, Michel MALATERRE-FOURÈS, Maryse BERTRAND, Michel DELPOUX, Viviane COMBES, Serge NEAU, Michel ALBINET

**Membres suppléants votants** : Messieurs, André BAUP, Gérard FABRE, Claude RAMON

**Membres suppléants présents non votants** : Mesdames, Messieurs, Jacques HUC, Georges LACOMBE, Éliane CARLES, Christiane SÉGURA

**Membres excusés :**

**Membres titulaires** : Madame, Messieurs, Pierre-Yves LAMBOLEZ, Geneviève PARMENTIER, Olivier BRAULT, Dominique BILLET, Christian BONZI, Max AMIEL, Michel ANDRAL, Christian CHAMAYOU, Thierry ASTOULS, Jean-Marie GARCIA

**Membres suppléants** : Mesdames, Messieurs, Laurence PUJOL, Isabella DUFOUR-BAUMGARTNER, Jean CAYRÉ, Jacqueline LAPEYRE, Gisèle DEDIEU, Frédéric ESQUEVIN, Josette BES, Josette BOUIN, Élisabeth BOISARD, Nicole ENGEL, Valérie ROMAIN, Bérengère MAUZY, Bruno CRUSEL, Josian VAYRE, Pierre GUIRAUD, Christian MALGOUYRES, Nicole CABASSOT, Doris HUCHEDE, Jean-Louis RAUCOULES, Patrick TRANIER, Jean-Claude RAFFANEL, Elisabeth LARAUD, Patrice MANGIONE, Gérard SOULOUMIAC, Anne-Marie ROSÉ, Joëlle FRANQUES, Francis MARCHAND, Francis CANOVAS, Pierre CRESPO, Marcel CASSAGNES, Brigitte CARRÈRE-DESFARGES, Jacques ANDRIEU, Jean-Philippe ROQUES

**Présents (titulaires, suppléants votants et suppléants non votants) : 36**

**Votants (titulaires, suppléants votants) : 32**

## CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MARDI 18 DÉCEMBRE 2007

### N° 5 - 145 / 2007 : COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES - RAPPORT 2007

**Pilote** : Finances et budget

**Monsieur Michel FOURNIALS, rapporteur,**

Je vous présente le rapport 2007 de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées.

Le travail de la CLECT a porté sur le dispositif de lissage des taux de TEOM

Je vous propose de prendre acte de ce rapport afin qu'il soit transmis aux communes membres pour adoption.

**Le Conseil de Communauté d'Agglomération de l'Albigeois,**

Vu le code général des impôts et notamment son article 1609 nonies C,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire du 13 mars 2007.

ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,

APRÈS EN AVOIR DELIBERE, À L'UNANIMITÉ,

☞ **PREND ACTE** du rapport 2007 de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées.

Pour extrait conforme,  
Fait le 18 Décembre 2007,

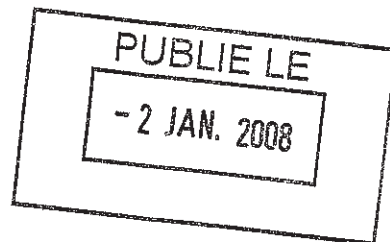
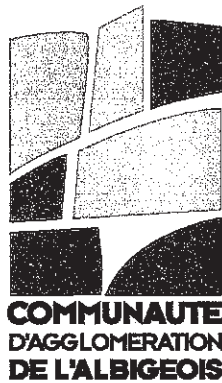
Le Président,

Philippe BONNECARRÈRE



# Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées

## Rapport 2007



Lors de sa réunion du 7 mars 2007, la CLECT a poursuivi le travail d'évaluation des charges transférées qui a porté sur le point suivant :

### **Dispositif de lissage des taux de TEOM**

Dans le cadre du vote du taux de taxe d'enlèvement des ordures ménagères 2006, le dispositif de lissage des taux, retenu par le Bureau communautaire, a été présenté au Conseil de Communauté d'agglomération le 28 mars 2006.

L'un des principes retenus pour le dispositif de lissage des taux était le suivant :

"L'harmonisation des taux se fait au sein de chaque zone sur la base des taux 2005 corrigés du déficit ou de l'excédent 2005 de la Communauté d'agglomération, sauf pour les communes dont le produit de TEOM 2005 corrigé du déficit ou de l'excédent 2005 de la Communauté d'agglomération est inférieur à la charge 2005 et dont le taux de TEOM corrigé est inférieur au taux moyen pondéré corrigé de leur zone : pour ces communes, un "retour à l'équilibre" peut être réalisé dès 2006 avec parallèlement une modification de l'attribution de compensation, l'harmonisation se faisant alors sur la base du taux d'équilibre 2005."

Les deux communes concernées par ce principe étaient Carlus et Puygouzon.

Ce "retour à l'équilibre" a été mis en œuvre dès 2006 en ce qui concerne l'harmonisation des taux de TEOM.

La CLECT décide de fixer les montants des augmentations des attributions de compensation, à compter de 2006, comme suit :

- Carlus : 5 684 €
- Puygouzon : 41 102 €.